

**Délibération n° 2021-50 du 9 septembre 2021
procédant à une inclusion, des renouvellements d'inclusion et à une radiation
au sein du groupe cible de l'Agence**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2021-26 en date du 27 mai 2021 relative aux obligations de localisation des sportifs mentionnés à l'article L. 232-15 du code du sport,

Sur proposition de la directrice du département des contrôles,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inclusion et au renouvellement d'inclusion dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels et des sports collectifs, au vu de leurs performances sportives ;

Considérant, par ailleurs, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence d'un sportif dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Est incluse dans le groupe cible de l'Agence la sportive dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Est radié du groupe cible de l'Agence le sportif dont le nom figure en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2021-26 du 27 mai 2021, susvisée.

Article 5 – La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 9 septembre 2021.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

signé

**Annexe 1 à la délibération n° 2021-50
du 9 septembre 2021 :
Inclusion d'une sportive dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Equitation	Mme	Morgan	BARBANCON

TOTAL	1
--------------	----------

**Annexe 2 à la délibération n° 2021-50
du 9 septembre 2021 :
Renouvellements d'inclusion de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Benjamin	ROBERT
Cyclisme	M.	Morgan	KNEISKY
Ski	M.	Arnaud	CHAUTEMPS
Ski	Mme	Delphine	CLAUDEL
Ski	M.	Baptiste	GROS
Ski	M.	Tom	MANCINI
Ski	M.	Jonathan	MIDOL
Ski	M.	Clément	NOEL
Ski	M.	Brice	ROGER
Ski	M.	Adrien	THEAUX

TOTAL

10

**Annexe 3 à la délibération n° 2021-50
du 9 septembre 2021 :
Radiation d'un sportif du groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Tennis	M.	Harold	MAYOT

TOTAL	1
--------------	----------